

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LECONTE Alain, M. PACILLY Michel, M. RENAUX Dieudonné, M. TARDIF Philippe.

Etaient absents : M. DROUET Yves-Marie (excusé), M. MABIRE Edouard (a donné pouvoir à Mme SONILHAC Michèle), Mme Laurence CHANU

Secrétaire de séance : GAULTIER Marie-Hélène.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget assainissement – Délibération modificative n° 1
Ce point portera le numéro 04.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

- Remerciements versement subventions,
- Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau,
- Point sur les différents travaux et projets
 - Assainissement 6^{ème} tranche – Réception des travaux le 18 décembre 2015,
 - Assainissement 6^{ème} tranche, branchement des Particuliers – Accord de l'Agence de l'eau pour conventions, début des travaux en janvier 2016,
 - PRL – Ventes et réservations de parcelles – Salon – Réunion Commission
 - Clos d'Aubay – Vente du deuxième terrain.
 - Zone artisanale Gustave Camberton – Autorisation vente des terrains,
 - Avancement projet de la salle d'activités
 - Travaux de voirie.
 - Tour de France
 - Illuminations Noël

01 Schéma de mutualisation des services de la CCCI,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 prévoit la réalisation dans toutes les communautés d'un schéma de mutualisation, en lien étroit avec leurs communes membres, dans l'année suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Ce schéma doit prendre la forme d'un rapport, soumis à l'approbation des conseils municipaux et du conseil communautaire et prévoir un plan d'actions à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, ainsi que les outils de coopération envisagés entre une commune et sa communauté ou entre communes.

L'article 74 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » a précisé les dates à respecter pour l'approbation du schéma de mutualisation de services : le projet de schéma pour avis aux communes a été reçu en Mairie le 30 septembre 2015 et doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le schéma de mutualisation de la Côte des isles.

02 Assainissement collectif 7^{ème} tranche Romont – Validation avant-projet et lancement des appels d'offres.

Madame le Maire présente au Conseil l'avant-projet pour l'assainissement collectif de ROMONT (7^{ème} tranche) proposé par le Cabinet SAFEGE

L'avant-projet comprend :

- la mise en place de deux postes de refoulement (1 à l'entrée du chemin d'accès de l'ancienne carrière, et 1 au Hameau Mauger),

- Une prestation supplémentaire éventuelle pour le raccordement de l'unique habitation située au village de la Callouette, vers le réseau d'assainissement 4^{ème} tranche (Le bourg / Thoville).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avant-projet présenté par le Cabinet SAFEGE pour les travaux d'assainissement collectif 7^{ème} tranche de Romont pour la tranche ferme avec deux postes de refoulement.

La prestation supplémentaire concernant le raccordement de l'habitation de la Callouette n'est pas retenue en raison du coût des travaux pour un seul raccordement,

CONFIRME que ces travaux seront réalisés selon le principe de la Charte Qualité Réseaux,

DECIDE que pour l'appel d'offres, les critères de choix seront basés et 55 % sur la technique et 45 % sur le prix,

AUTORISE le Cabinet SAFEGE à lancer la consultation des entreprises,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation de ces travaux auprès de :

- Mr le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

- Mr le Président du Conseil Départemental (dossier inscrit au contrat de territoire 2015/2017)

Cette délibération annule et remplace la délibération 10/12.10.2015 du 12 octobre 2015

03 Rapport annuel 2014 qualité service assainissement collectif du service public

Madame le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 du Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil n'émet aucune observation.

04 - Budget assainissement – Délibération modificative n° 1

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget assainissement afin de pouvoir effectuer les différentes écritures se rapportant aux ICNE, à savoir :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	article 61558	(Entretien réparations autres biens)	diminution de	423.00 €
--------------	---------------	--------------------------------------	---------------	----------

Chapitre 66	article 66112	(Intérêts – rattachement des ICNE)	augmentation de	423.00 €
-------------	---------------	------------------------------------	-----------------	----------

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget assainissement 2015.

Questions diverses

- Ouverture au public de la Mairie pour les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2015 au 04 janvier 2016 inclus :
- Mercredi 23 décembre - 10H00 à 12H00,
- Mardi 29 décembre - 10H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30
- Jeudi 31 décembre - 10H00 à 12H00 (permanence pour inscriptions sur la liste électorale)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Affichage : 09.12.2015 - Convocation 09.12.2015

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 16 décembre 2015
Le Maire, Michèle SONILHAC